



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2026**

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
21	Election du Maire	M. BARBIER	<p>Après un appel à candidatures, M. Nicolas MOULA, tête de liste « Le bon sens pour Lamorlaye », se déclare candidat à l'élection du Maire.</p> <p>Aucune autre candidature n'est présentée.</p> <p>Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, au scrutin secret.</p> <p><i>Premier tour de scrutin</i></p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6- Nombre de votants : 23- Bulletins nuls : 0- Bulletins blancs : 0- Suffrages exprimés : 23- Majorité absolue : 12 <p><i>A obtenu :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- M. Nicolas MOULA : 23 Voix <p>M. Nicolas MOULA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé dans ses fonctions.</p>
22	Fixation du nombre d'Adjoints au Maire	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">- FIXE à sept le nombre d'adjoints au Maire.

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
23	Election des Adjointes	M. le Maire	<p>Après un appel à candidatures, Mme Valérie CARON de la liste « Le bon sens pour Lamorlaye » propose la liste des Adjointes au Maire suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Valérie CARON 2- Jean-Noël GURDALA 3- Yasmine CHANI 4- Jean-Michel MARCHAL 5- Danielle PALANIAYE 6- Florent RESSIAN 7- Christine KLOECKNER <p>Aucune autre liste candidate n'est présentée.</p> <p>Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, au scrutin secret.</p> <p><u>Premier tour de scrutin</u></p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <p>Liste « Le bon sens pour Lamorlaye » conduite par Mme Valérie CARON :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6 - Nombre de votants : 23 - Bulletins nuls : 0 - Bulletins blancs : 1 - Suffrages exprimés : 22 - Majorité absolue : 12 <p><i>A obtenu :</i></p> <p>Liste « Le bon sens pour Lamorlaye » conduite par Mme Valérie CARON : 22 Voix.</p> <p>La liste « Le bon sens pour Lamorlaye » conduite par Mme Valérie CARON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjointes au Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Valérie CARON 1^{ère} adjointe 2- Jean-Noël GURDALA 2^{ème} adjoint 3- Yasmine CHANI 3^{ème} adjointe 4- Jean-Michel MARCHAL 4^{ème} adjoint 5- Danielle PALANIAYE 5^{ème} adjointe 6- Florent RESSIAN 6^{ème} adjoint 7- Christine KLOECKNER 7^{ème} adjointe

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
24	Lecture et remise aux conseillers municipaux de la charte de l'élu local	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal PREND ACTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la charte de l'élu local dont le contenu est décrit dans les articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT - du chapitre III du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux
25	Délégations données au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE au Maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations au Maire citées dans le cadre de l'article L.2122-22, à l'exception de celle visée au 25° dudit article, - DIT que les décisions relatives aux matières déléguées sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par un adjoint, dans l'ordre des nominations.
26	Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les taux des indemnités de fonctions à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 51 % pour le Maire ▪ 18.5 % pour les adjoints ▪ 4.5 % pour les conseillers délégués - APPROUVE le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2123-20-1 du CGCT, - PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées selon l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique territoriale, - INSCRIT les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction au chapitre 65 du budget communal.
27	Droit à la formation des conseillers municipaux	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les orientations et modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les formations devront permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local, sauf lorsqu'elles sont financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE), qui peut être mobilisé pour des formations permettant l'obtention de compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat ; ➤ Les formations financées par le budget communal devront être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur ;

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les demandes de formation seront reçues dans l'ordre chronologique de leur dépôt et acceptées dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet. - DECIDE d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires aux frais de formation des conseillers municipaux à hauteur de 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.
28	Constitution des commissions municipales et désignation des membres	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les deux commissions municipales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1. la commission « Ressources, moyens généraux et services à la population » <u>en charge des dossiers</u> : travaux, finances, eau, assainissement, transport, petite enfance, affaires scolaires, affaires sociales, sport, culture et événementiel, 2. la commission « Développement du territoire et environnement » <u>en charge des dossiers</u> : urbanisme, environnement, sécurité et économie locale (commerce, monde hippique), - FIXE à 15 le nombre de membres dans chaque commission et répartit les sièges, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 sièges pour la liste « Le Bon Sens pour Lamorlaye », ➤ 3 sièges pour la liste « Agir et réussir ensemble », - DIT que les commissions mentionnées ci-dessus sont constituées pour la durée du mandat municipal, - PROCEDE à la désignation des membres de chaque commission ainsi constituée, conformément aux règles édictées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, en tenant compte du fait qu'une seule liste est proposée pour chaque commission, comme suit :

Commission ressources, moyens généraux et service à la population :

JOUANNE Arnaud	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
KLOECKNER Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
TSCHANHENZ Robert	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
CHANI Yasmine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
BARBIER Jean-Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
PALANIAYE Danielle	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
RESSIAN Florent	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
CARON Valérie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
LEGUÉ Philippe	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
MARCEILLE Kristel Laure	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
FACQ Jean-Marc	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
COIGNOUX Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
KADDOURI Abdeslam	<i>Agir et réussir ensemble</i>
ERNAULT Eliane	<i>Agir et réussir ensemble</i>
COQUILLARD Véronique	<i>Agir et réussir ensemble</i>

Commission développement du territoire et environnement :

SUBERVILLE Aurélie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
GURDALA Jean-Noël	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
CARON Valérie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
MARCHAL Jean-Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
WILLI Florence	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
PAJKIC Nicolas	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
VERBRUGGHE Véronique	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
CLAYE Gilles	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
TESSIER Nathalie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
ROUX Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
PENING Barbara	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
BARBIER Jean-Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>
ZIMELIOVITCH Olivier	<i>Agir et réussir ensemble</i>
KADDOURI Abdeslam	<i>Agir et réussir ensemble</i>
ERNAULT Eliane	<i>Agir et réussir ensemble</i>

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
29	Constitution de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité à 11 membres, désignés par arrêté du Maire, répartis de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 représentants de la commune, ➤ 1 représentant du Centre Social Rural, ➤ 1 médecin, ➤ 1 représentant de chaque association de parents d'élèves des écoles de la commune (école maternelle St Exupéry, école élémentaire St Exupéry et école Marie Marvingt), ➤ 1 professionnel de santé, ➤ 1 représentant d'une association sur le handicap.
30	Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres a lieu sur la même liste, ➤ les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, ➤ les listes sont à déposer auprès du Maire pendant une suspension de séance de l'assemblée délibérante d'une durée de 10 minutes qui interviendra juste avant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

31	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	M. le Maire	<p>Sont élus à la commission d'appel d'offres les membres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1339 229 1968 592"> <thead> <tr> <th data-bbox="1339 229 1644 284">Titulaires :</th> <th data-bbox="1644 229 1968 284">Suppléants :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1339 284 1644 338">RESSIAN Florent</td> <td data-bbox="1644 284 1968 338">CLAYE Gilles</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1339 338 1644 392">TSCHANHENZ Robert</td> <td data-bbox="1644 338 1968 392">MARCHAL Jean-Michel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1339 392 1644 446">KLOECKNER Christine</td> <td data-bbox="1644 392 1968 446">LEGUÉ Philippe</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1339 446 1644 501">BARBIER Jean-Michel</td> <td data-bbox="1644 446 1968 501">PALANIAYE Danielle</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1339 501 1644 555">ERNAULT Eliane</td> <td data-bbox="1644 501 1968 555">KADDOURI Abdeslam</td> </tr> </tbody> </table>	Titulaires :	Suppléants :	RESSIAN Florent	CLAYE Gilles	TSCHANHENZ Robert	MARCHAL Jean-Michel	KLOECKNER Christine	LEGUÉ Philippe	BARBIER Jean-Michel	PALANIAYE Danielle	ERNAULT Eliane	KADDOURI Abdeslam
Titulaires :	Suppléants :														
RESSIAN Florent	CLAYE Gilles														
TSCHANHENZ Robert	MARCHAL Jean-Michel														
KLOECKNER Christine	LEGUÉ Philippe														
BARBIER Jean-Michel	PALANIAYE Danielle														
ERNAULT Eliane	KADDOURI Abdeslam														
32	Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public a lieu sur la même liste, ➤ les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, ➤ les listes sont à déposer auprès du Maire pendant une suspension de séance de l'assemblée délibérante d'une durée de 10 minutes qui interviendra juste avant l'élection des membres de la commission de délégation de service public. 												
33	Constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	M. le Maire	<p>Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public les membres suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1328 1082 1977 1442"> <thead> <tr> <th data-bbox="1328 1082 1632 1136">Titulaires :</th> <th data-bbox="1632 1082 1977 1136">Suppléants :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1328 1136 1632 1190">RESSIAN Florent</td> <td data-bbox="1632 1136 1977 1190">CLAYE Gilles</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1328 1190 1632 1244">TSCHANHENZ Robert</td> <td data-bbox="1632 1190 1977 1244">MARCHAL Jean-Michel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1328 1244 1632 1299">KLOECKNER Christine</td> <td data-bbox="1632 1244 1977 1299">LEGUÉ Philippe</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1328 1299 1632 1353">BARBIER Jean-Michel</td> <td data-bbox="1632 1299 1977 1353">PALANIAYE Danielle</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1328 1353 1632 1442">ERNAULT Eliane</td> <td data-bbox="1632 1353 1977 1442">COQUILLARD Véronique</td> </tr> </tbody> </table>	Titulaires :	Suppléants :	RESSIAN Florent	CLAYE Gilles	TSCHANHENZ Robert	MARCHAL Jean-Michel	KLOECKNER Christine	LEGUÉ Philippe	BARBIER Jean-Michel	PALANIAYE Danielle	ERNAULT Eliane	COQUILLARD Véronique
Titulaires :	Suppléants :														
RESSIAN Florent	CLAYE Gilles														
TSCHANHENZ Robert	MARCHAL Jean-Michel														
KLOECKNER Christine	LEGUÉ Philippe														
BARBIER Jean-Michel	PALANIAYE Danielle														
ERNAULT Eliane	COQUILLARD Véronique														

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE																
34	Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en plus du président, soit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 membres élus par le Conseil Municipal, ➤ 8 membres nommés par le Maire. 																
35	Election des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	M. le Maire	<p>Sont élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :</p> <table border="1" data-bbox="1267 576 2040 959"> <tbody> <tr> <td>CARON Valérie</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>PENING Barbara</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>MARCEILLE Kristel Laure</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>COIGNOUX Christine</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>TSCHANHENZ Robert</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>LEGUÉ Philippe</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>ZIMELIOVITCH Olivier</td> <td><i>Agir et réussir ensemble</i></td> </tr> <tr> <td>ERNAULT-GAUZENTES Eliane</td> <td><i>Agir et réussir ensemble</i></td> </tr> </tbody> </table>	CARON Valérie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	PENING Barbara	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	MARCEILLE Kristel Laure	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	COIGNOUX Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	TSCHANHENZ Robert	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	LEGUÉ Philippe	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	ZIMELIOVITCH Olivier	<i>Agir et réussir ensemble</i>	ERNAULT-GAUZENTES Eliane	<i>Agir et réussir ensemble</i>
CARON Valérie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
PENING Barbara	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
MARCEILLE Kristel Laure	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
COIGNOUX Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
TSCHANHENZ Robert	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
LEGUÉ Philippe	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
ZIMELIOVITCH Olivier	<i>Agir et réussir ensemble</i>																		
ERNAULT-GAUZENTES Eliane	<i>Agir et réussir ensemble</i>																		
36	Election des représentants de la commune au sein de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO)	M. le Maire	<p>Sont élus représentants de la commune au sein de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne les délégués suivants :</p> <p><u>Titulaire</u> : M. Robert TSCHANHENZ <u>Suppléant</u> : M. Nicolas MOULA</p>																

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE																
37	Création d'un comité consultatif chargé de la rétrocession des baux commerciaux, fonds de commerce et artisanaux	M. le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE pour la durée du présent mandat, un comité consultatif chargé de la rétrocession des baux commerciaux, fonds de commerce et artisanaux, selon les conditions énoncées ci-dessus, - PROCÈDE à la désignation des 8 conseillers municipaux qui seront membres de ce comité selon les modalités précitées, et en tenant compte du fait qu'une seule liste est proposée, désigne les membres suivants : <table border="1" data-bbox="1256 563 2051 986"> <tr> <td>TSCHANHENZ Robert (Président)</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>VERBRUGGHE Véronique</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>ROUX Michel</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>TESSIER Nathalie</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>LEGUÉ Philippe</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>COIGNOUX Christine</td> <td><i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i></td> </tr> <tr> <td>KADDOURI Abdeslam</td> <td><i>Agir et réussir ensemble</i></td> </tr> <tr> <td>LECLERC Nathan</td> <td><i>Agir et réussir ensemble</i></td> </tr> </table>	TSCHANHENZ Robert (Président)	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	VERBRUGGHE Véronique	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	ROUX Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	TESSIER Nathalie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	LEGUÉ Philippe	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	COIGNOUX Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>	KADDOURI Abdeslam	<i>Agir et réussir ensemble</i>	LECLERC Nathan	<i>Agir et réussir ensemble</i>
TSCHANHENZ Robert (Président)	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
VERBRUGGHE Véronique	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
ROUX Michel	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
TESSIER Nathalie	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
LEGUÉ Philippe	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
COIGNOUX Christine	<i>Le Bon Sens pour Lamorlaye</i>																		
KADDOURI Abdeslam	<i>Agir et réussir ensemble</i>																		
LECLERC Nathan	<i>Agir et réussir ensemble</i>																		
38	Election des représentants de la commune au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)	M. le Maire	<p>Sont élus représentants de la commune au sein du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) les délégués suivants :</p> <p>M. Nicolas MOULA Mme Barbara PENING</p>																
39	Election des délégués du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Parking d'Orry-la-Ville (SICGPOV)	M. le Maire	<p>Sont élus représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Parking d'Orry-la-Ville (SICGPOV) les délégués suivants :</p> <p><u>Titulaires</u> : M. Jean-Marc FACQ et M. Jean-Michel MARCHAL <u>Suppléants</u> : Mme Aurélie SUBERVILLE et M. Philippe LEGUÉ</p>																

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
40	Election des délégués du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France (PNR)	M. le Maire	Sont élus représentants de la commune au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France (PNR) les délégués suivants : <u>Titulaire</u> : Mme Valérie CARON <u>Suppléante</u> : Mme Kristel Laure MARCEILLE
41	Election des représentants de la commune au Centre Social Rural de Lamorlaye	M. le Maire	Sont élus représentants de la commune au Centre Social Rural les membres suivants : Mme Valérie CARON M. Gilles CLAYE Mme Christine COIGNOUX
42	Election d'un représentant de la commune au conseil d'administration du collège Françoise Dolto	M. le Maire	Est élue représentante de la commune au conseil d'administration du collège Françoise Dolto : Mme Danielle PALANIAYE
43	Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)	M. le Maire	Est élue représentante de la commune au comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales : Mme Valérie CARON
44	Désignation des délégués au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)	M. le Maire	Sont élus représentants de la commune au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO) les délégués suivants : <u>Titulaire</u> : M. Gilles CLAYE <u>Suppléant</u> : M. Robert TSCHANHENZ
45	Désignation d'un conseiller en charge du suivi des questions de citoyenneté combattante	M. le Maire	Est élue conseillère chargée du suivi des questions de citoyenneté combattante : Mme Valérie CARON

N°	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
46	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, - ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.
47	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, - ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Lamorlaye, le 26 mars 2026.

Le Maire,



Nicolas MOULA